

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Mardi 14 juin 2016

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : MARTIN P., DESSALLES N., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PICARELLI V. VENUAT J., CHABROL J.E., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., PETIT E., DUMONTET J.M.,

Délégués excusés : COULANJON J., DEVAUX L., DUBREUIL A., PENAUD J.P (pouvoir à S. ABRANOWITCH), GALLEAZZI J., NOWAK P., VINCENT G.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Présentation du bilan de l'Ecole de Musique par le Président de l'association
- ✓ FPIC – Mode de répartition
- ✓ Bilan de la Rencontre des Arts
- ✓ Anim'canton : demande de subvention du Comité des Fêtes de Saint Désiré
- ✓ Point sur le chantier du gîte de Chazemais – Avenants de travaux
- ✓ Demande de location de l'atelier rue du Cimetière à Huriel
- ✓ Demande de prêt de la salle de réunion de la Maison de Services au Public par l'ADEM
- ✓ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la Maison de Santé d'Huriel
- ✓ Reconduction du bail de Monsieur CHAUVET – Atelier de Chazemais
- ✓ Questions diverses

Présentation des actions de l'école de musique

Monsieur MARTINAT, Trésorier de l'association, rappelle que l'Ecole de Musique compte aujourd'hui 8 salariés et 84 élèves dont 58 habitent sur le territoire de la Communauté de Communes. L'école pratique des tarifs différents suivant la localisation de l'élève afin de tenir compte de la participation financière de la Communauté de Communes et de celle du département de l'Allier.

L'école ne peut pas répondre à toutes les demandes et, plus elle compte d'élèves plus sa situation financière s'avère fragile. En effet, si les cours collectifs sont « rentables », les cours individuels indispensables à partir d'un certain stade sont très coûteuses pour l'école.

L'école essaie à travers des animations différentes (loto, bal) de faire rentrer un peu d'argent dans ses caisses. Les organisateurs sollicitent d'ailleurs les différentes communes pour la gratuité de la location des Salles des Fêtes du territoire une fois par an pour tous les spectacles (hors loto).

Répartition du FPIC

3 modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres :

1. Répartition de droit commun

	Année 2016	Année 2015
- Communauté de Communes :	73 552 €	61 443 €
- Communes :	162 613 €	132 769 €

2. Répartition à la majorité des 2/3

- Elle doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI
- Le reversement est en premier lieu réparti **librement entre l'EPCI et ses communes membres** sans s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun
- En second lieu, il y a une répartition entre les communes membres en fonction de 3 critères au minimum précisés par la loi :
 - population
 - écart entre revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
 - écart entre le potentiel fiscal ou financier par habitant des communes et le potentiel fiscal ou financier par habitant de l'ensemble intercommunal (pas d'écart de plus ou de moins de 30 % par rapport au droit commun)

3. Répartition dérogatoire libre : c'est-à-dire qu'aucune règle n'est prescrite

Il faut néanmoins :

- soit une délibération à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du reversement,
- soit une délibération à la majorité des 2/3 dans ce même délai avec approbation des Conseils Municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI (à défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvé).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu et considéré qu'il convient de donner à la Communauté de Communes des moyens d'assurer ses investissements, décide après un vote avec 20 voix pour et 4 abstentions d'opter à la majorité des 2/3 pour conserver aux communes le montant de FPIC attribué au titre de l'année 2015 et de laisser la part restante à la Communauté de Communes.

En conséquence, la somme de 132 769 € (au lieu de 162 613 €) sera répartie entre les communes membres et la Communauté de Communes conservera la somme de 103 396 € au lieu de 73 552 €.

Bilan de la Rencontre des Arts

Malgré une météo maussade, la manifestation a reçu un public important. D'une manière générale, le niveau de qualité des productions des artisans a encore augmenté ce qui permet de hisser la manifestation à un niveau départemental.

Le questionnaire de satisfaction collecté auprès des artisans fait ressortir que 77 % des participants ont réalisé des ventes. Par ailleurs, le défilé de mode de Magali BECARD a reçu un excellent accueil tant sur la qualité des robes présentées que sur la mise en scène.

Anim'canton

Le Conseil Communautaire décide d'allouer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Saint-Désiré :
 - Marché de Noel : dépenses : 827 € (sans location des barnums)
 - subvention : 300 €
- Demande de l'association « les Courcillots en fête » :
 - Festivités du 14 juillet : dépenses : 2 637,50 €
 - subvention : 300 €

Gîte de Chazemais

Le chantier risque à nouveau d'être retardé en raison du taux d'humidité des dalles qui empêche la pose des carrelages et sols plastiques.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire décide de sanctionner les retards imputables à la société ADAM qui a très mal géré son intervention. En conséquence, des pénalités lui seront appliquées à hauteur de 50 %.

Enfin, le Conseil Communautaire valide les travaux supplémentaires suivants non prévus et autorise le Président à signer les avenants correspondants :

- Société ADAM :
 - o motorisation des volets roulants : 2 278,06 € HT
 - o fourniture et pose des plinthes : 2 525,10 € HT
- CT ELEC :
 - o Alarme incendie + Portail + pompe de relevage : 2 506,31 € HT

Demande de location de l'atelier de Gérard BEAURAIN

Comme suite au départ fin juin 2016 de Monsieur BEAURAIN (atelier Pouss' lumière) qui va s'installer à Chambérat, le Président a reçu une demande de location des locaux par deux artistes, Madame Magda HOIBIAN et Madame Annie GELPI (Archignat).

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette demande et autorise le Président à signer un bail précaire avec un montant de loyer de 300 €. Les deux artistes seront solidairement responsables du paiement des loyers.

Maison des Services Au Public

L'association ADEM demande le prêt de la salle de réunion de la Maison des Services Au Public à raison de 21 heures par semaine à compter du mois de septembre 2016 jusqu'au mois de décembre 2016.

La salle sera utilisée pour un atelier de mobilisation professionnelle et pour l'accompagnement de personnes loin de l'emploi. Le groupe comprendra 10 personnes.

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette requête mais demande à l'association une contribution de 50 € par mois pour couvrir les frais de chauffage supplémentaires.

Maisons de Santé d'Huriel et La Chapelaude

Le point suivant sur les subventions est fait :

✓ Huriel :

- Montant total prévisionnel : 866 847 €
- DETR : 346 739 €
montant réservé mais réexamen du dossier après complétude (engagement des professionnels + projet des santé)
- Conseil Départemental : 71 739 € acquis
- Conseil Régional : 175 000 €
dossier déposé mais sans réponse
- FNADT : 100 000 €
dossier déposé mais sans réponse

✓ La Chapelaude :

- Montant total prévisionnel : 398 128 €
- DETR : 159 251 €
dossier déclaré incomplet (engagement des professionnels + inquiétude sur la proximité d'Huriel). Dossier à défendre
- Conseil Départemental : 36 840 € acquis
- FNADT : 100 000 €
dossier déposé mais sans réponse

Malgré les incertitudes qui pèsent encore sur les financements des 2 projets, une consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été lancée pour la Maison de Santé d'Huriel. Celle concernant la MSP de La Chapelaude sera examinée lors du prochain Conseil Communautaire afin de bien distinguer sur le plan administratif les deux dossiers.

Les résultats de la consultation examinée par la Commission d'appel d'offres sont les suivants :

Nom de l'entreprise	Localisation	Montant de l'offre	Notes
Jean-Luc TRONCHE	Huriel	64 000 € HT	7,05
Frédéric CHALMIN	Moulins	48 500 € HT	9,2
Nicole-Raymond KNEIPER	Bourbon-Lancy	56 000 € HT	8
François DELAMARE	Montluçon	70 400 € HT	7,1

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de Monsieur CHALMIN. La signature définitive du contrat sera soumise à la condition d'obtention des subventions.

Location de l'atelier de Chazemais

Le bail précaire de Monsieur CHAUVET concernant l'atelier de Chazemais arrive à expiration.

Le Conseil Communautaire décide donc d'autoriser le Président à signer un nouveau contrat sous la forme d'un bail commercial (3/6/9).

Questions diverses

✓ Création d'un trompe l'œil à Saint Sauvier

La commune de Saint Sauvier sollicite la Communauté de Communes pour la réalisation d'un trompe l'œil sur les locaux de la boulangerie.

Le Conseil souhaite que la commune demande d'autres devis. Par ailleurs, les services du Pays seront contactés pour vérifier l'éligibilité d'un tel projet au fonds LEADER.

✓ Renouvellement de la convention RRE

La convention signée avec l'Inspection Académique est arrivée à son terme.

Le Conseil Communautaire est favorable à une reconduction dont le principe a été soumis aux services de l'Inspection.

✓ Pétition contre la fermeture de la perception

Le texte d'une pétition a été confiée à chaque délégué communautaire afin qu'il soit mis à la disposition des habitants dans les communes. L'objectif est de contrer l'argument de la Directrice Départementale des Finances Publiques qui assure que les populations locales ne se sentent pas concernées par la fermeture de ce service.

✓ Coopération avec le Mali

Le Président présente un bilan de l'utilisation des fonds donnés par la Communauté de Communes dans le cadre du jumelage avec le Mali. Ils servent aujourd'hui à la reconstruction des villages délaissés par les habitants qui ont fui les attaques terroristes.

✓ Barnum

On constate aujourd'hui un vieillissement des barnums avec des bâches endommagées au fil des différentes locations. L'un d'entre eux étant particulièrement détérioré, des devis ont été sollicités.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter le devis de réparation d'un montant de 2 089,85 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 19 juillet à 18 H 00 à Saint Eloy d'Allier.